Cinquantième Année. — N° 113. Le Numéro : 10 centimes. Lundi 11 et Mardi 12 Mai 1891

ABONNEMENT

Saumur

Un an . . . . . 25 fr.
Six mois 13
Trois mois. 7

Poste

Un an . . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois. 8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTERATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne. 20
Réclames, — 30
Faits divers — 75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 10 MAI

AMNISTIE REFUSÉE

La séance de la Chambre s'est terminée vendredi par le rejet des propositions d'amnistie, à une majorité de 294 voix contre 192.

En faisant repousser la demande d'amnistie, le ministère a remporté une victoire à la Pyrrhus. Il a rompu, enfin, la coalition républicaine un moment formée pour faire tête au complot boulangiste. L'analyse du scrutin prouvera que le parti républicain est coupé en deux partis, à peu près d'égale force. Le ministère est à la merci de la Droite. C'est l'événement de la séance du 8 mai.

Dans la minorité qui s'est formellement prononcée contre le ministère, on compte 139 voix républicaines et 31 boulangistes. Ces derniers étant en réalité des républicains, c'est donc un effectif de 170 voix républicaines.

Dans les abstentions, en écartant M. Floquet et M. Roche qui, pour des raisons diverses, ne pouvaient prendre part au vote, on compte 22 républicains.

Si on ajoute ce chiffre aux 170 voix de la minorité, on voit que le cabinet a eu contre lui 192 voix, tandis que sa majorité compte 194 républicains.

Enfin il faut tenir compte que parmi les vingt députés républicains, absents vendredi, la plupart appartiennent au parti radical.

On peut dès lors apprécier la solidité parlementaire du cabinet.

SOYONS PRATIQUES

Il ne semble pas que les libre-échangistes soient pratiques. Que peut gagner le tisseur français à ce que les Anglais inondent nos marchés de cotonnades ? l'ouvrier parisien à ce que les Allemands tuent l'article gracieux de Paris par leurs bibelots grossiers à vils prix ? le viticulteur français à ce que l'Espagne nous abreuve de ses vins ? Si nous achetons nos vêtements, nos meubles, nos bibelots, nos fers à l'étranger, nos ouvriers se croiseront les bras et se brosseront le ventre. Mais au moins on pourra vivre à bon marché ? C'est vrai, si l'on a de l'argent pour acheter les choses nécessaires à la vie. Pour un rentier qui serait peut-être satisfait, 1,000 ouvriers, paysans, propriétaires crèveraient de faim en pleine abondance, pendant que les terres resteraient en friche.

Soyons pratiques et pensons que le travail national doit toujours être protégé pour éviter l'abaissement du salaire de l'ouvrier et la ruine du paysan, car leurs intérêts sont étroitement unis. Si le paysan vend ses produits, il achète ceux de l'ouvrier : voilà la vérité.

APPRÉHENSIONS EXTÉRIEURES

Dans les couloirs du Palais-Bourbon on commentait avec inquiétude les nouvelles alarmantes de l'extension de la grève qui menace de se généraliser en Belgique et son caractère politique.

Le gouvernement belge aura-t-il la force de maintenir l'ordre ; ses troupes ne seraient-elles point débordées ?

Ces appréhensions qu'on a vu transpirer dans le langage du président du conseil et que M. Clémenceau a manifestées sans détours, prennent corps.

Nous ne relèverons pas les rumeurs plus ou moins fantaisistes, d'un caractère alarmant, qu'on s'est plu à faire circuler sur l'intervention en Belgique, le cas échéant, des puissances étrangères. Cette intervention pourrait avoir des conséquences extrêmement dangereuses pour la paix de l'Europe. Il nous semble donc que les gouvernements visés réfléchiront avant de porter atteinte à une neutralité qui concourt au maintien des relations pacifiques entre des peuples voisins. Toutefois nous devons envisager avec appréhension une hypothèse aussi grave. Et l'on comprend que nos hommes politiques s'en préoccupent avec une patriotique anxiété.

INFORMATIONS

MANIFESTATION MANQUÉE

L'appel des anarchistes, en vue de la manifestation annoncée pour samedi soir sur la place de la République, n'avait attiré que des curieux.

A six heures, trois à quatre cents personnes à peine circulent sur la place, sillonnée en tous sens par un très petit nombre d'agents.

A six heures dix, MM. Morphy et Pemjean arrivent en fiacre, porteurs d'une grande couronne en immortelles jaunes, voilée d'un grand crêpe. La couronne porte comme inscription : *Aux morts de Fourmies, 1er mai 1891.*

Au moment où la voiture s'arrête au pied du monument, M. Augier, officier de paix de la première brigade, s'avance et saisit la couronne.

Le colloque suivant s'engage entre lui et M. Morphy :

— De quel droit portez-vous la main sur cette couronne? qui êtes-vous? — Je suis officier de paix. — Avez-vous un mandat? — Non, j'exécute un ordre. — Je vous rends responsable.

Ce colloque ne dure qu'un instant, et MM. Morphy et Pemjean, toujours porteurs de la couronne, sont conduits à l'intérieur de la caserne; ils ont été relâchés quelques minutes après.

La foule, qui était restée impassible, s'est aussitôt dispersée, et, une demi-heure après, la place était complètement évacuée.

Aucune arrestation n'a été opérée, et un escadron de la garde républicaine, qui se tenait dans la cour de la caserne, n'a pas eu à donner.

LE CHEF CIVIL DE L'ARMÉE

Tous les ministres ont fait assez piètre figure au cours de la séance où fut discutée l'interpellation sur le drame de Fourmies. L'*Avenir Militaire* estime que le rôle de M. de Freycinet a été particulièrement lamentable :

« Non seulement il s'est bien gardé de protester contre les paroles injurieuses de M. E. Roche à l'égard de nos soldats, mais, lorsqu'il est monté à la tribune pour sauver la situation du cabinet et réclamer un ordre du jour de confiance, il n'a pas trouvé, lui le chef de l'armée, un mot pour défendre ses officiers et ses soldats ; il n'a pas eu une parole de sympathie pour ces braves gens qui venaient de remplir ce cruel devoir de faire usage de leurs armes contre des concitoyens, et ce pour exécuter des ordres donnés précisément par M. de Freycinet lui-même, en sa double qualité de président du conseil et de ministre de la guerre. »

L'*Avenir Militaire* est peut-être un peu dur pour M. de Freycinet. N'ayant jamais, à aucun titre, appartenu à l'armée, M. le président du Conseil a jugé sans doute qu'il n'avait pas qualité pour plaider sa cause et défendre son honneur. La posture d'un ministre civil lui commande la modestie. La situation d'un civil comme chef de l'armée est donc une des plus fausses qui se puissent voir. C'est précisément ce qui montre combien est détestable cette conception révolutionnaire.

LE 145e DE LIGNE

Le général Loizillon, commandant le 1er corps d'armée, a demandé au ministre de la guerre que le 145e de ligne, — ce régiment se trouvait à Fourmies, on le sait, lors de la déplorable bagarre du 1er mai, — ne soit pas renvoyé à Maubeuge, où il y aurait à craindre que sa situation ne soit difficile.

Si l'avis du général Loizillon est écouté, le 145e ira dans l'Est.

Déjà, l'an dernier, il avait été question de transférer ce régiment à Toul. Sur les instances des autorités locales, le 145e fut maintenu à Maubeuge et ce fut le 160e, de Perpignan, qui alla à Toul.

M. Guérin, secrétaire général de la préfecture du Nord, est chargé, par intérim, de la sous-préfecture d'Avesnes, en remplacement de M. Isaac, qui sera changé de poste dans le prochain mouvement.

GRAND ÉMOI EN ALLEMAGNE

Grand émoi patriotique en Allemagne, dit le *Figaro*.

L'Empereur à bu du champagne pendant le banquet officiel que lui a donné la ville de Cologne.

Et ce qu'il y a de plus amusant, c'est que le champagne a été fourni *gratuitement* par une maison française, à la condition qu'on ne serve pas d'autre vin mousseux pendant le repas !

M. le Curé Margerin

Arrivé à Fourmies il y a environ cinq ans, M. le curé Margerin eut tout d'abord à lutter contre la population, en majorité, jusque-là, opposée à toute direction spirituelle. Cette opposition allait jusqu'à se manifester par des huées.

Mais M. le curé Margerin n'est pas homme à se décourager pour si peu, et il se disait qu'il faudrait bien que lui restât le dernier mot. Il usa donc de bonté avec ceux qui croyaient devoir manifester sans motif contre son sacerdoce, et l'un de ses premiers actes fut de provoquer la création, dans cette ville pauvre et essentiellement ouvrière, de fourneaux économiques.

On se regarda, se demandant ce que voulait dire cette vengeance d'un homme qu'on accable de grossièretés, et qui poursuit un seul rêve : faire le bien à son prochain.

Puis on profita de la création de M. le curé Margerin et, peu à peu, les plus déterminés parmi les irréligieux désarmèrent, et il n'y eut bientôt plus à Fourmies un seul ouvrier se permettant la moindre plaisanterie à l'égard de cet homme de bien.

— M. Margerin a relevé l'esprit religieux, nous disait un habitant de Fourmies, à tel point que l'ont voit aujourd'hui la plus grande partie des ouvriers suivre les offices, quand presque aucun ne prenait le chemin de l'église avant son arrivée, voici cinq années.

Très courageux, prenant volontiers la défense de l'ouvrier contre le patron, exaltant, quant il le faut, les droits de celui contre les exigences de celui-là, M. le curé Margerin est devenu, pour bien des cas, l'arbitre qu'on choisit d'un commun accord.

Il est, si l'on peut dire, la bonté personnifiée, et de ses lèvres ne sortent jamais que des paroles de paix et de concorde.

Il avait remarqué que beaucoup d'ouvriers allaient au cabaret où, pour deux sous, on leur servait une bière exécrable additionnée de mauvais alcool : pour remédier, dans la mesure du possible, à cette fâcheuse tendance, les divers manufacturiers s'unirent à M. le curé Margerin et créèrent ce qu'on appela le « Syndicat », lieu de réunion dominicale, où les ouvriers vinrent passer leur journée, se récréer comme il leur convient, et sans qu'on ait à intervenir dans leurs jeux, qui sont toujours très innocents.

Les républicains fourmisiens, fâchés de voir tant d'union régner dans ce milieu, crurent bon de fonder une *Ligue républicaine*, où les ouvriers furent conviés et où quelques esprits mal inspirés commencèrent à leur mettre en tête des idées qui peuvent être considérées comme un levain de révolte.

M. le curé Margerin s'est mis du premier coup, par sa courageuse conduite, dans la posture qu'il faut pour terminer sagement une aussi malheureuse affaire que celle de Fourmies. Ce sera grâce à lui, sans doute, que le calme renaîtra dans les esprits fourmisiens.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, 10 mai 1891.

L'ajournement de l'emprunt Russe, les grèves de Belgique, l'état toujours précaire du marché de Londres ont achevé de paralyser cette semaine les affaires qui n'étaient déjà pas trop actives. Le 3 0/0 ramené à 93.30 ; le 4 1/2 0/0 à 104.10.

La Banque de Paris a fléchi à 795, malgré que les bénéfices net de l'exercice 1890 aient dépassé de 1,264,000 fr. ceux de l'exercice précédent, ce qui permettra la répartition d'un dividende de 45 fr.

La Société Générale a bien résisté à la baisse et l'on doit considérer comme un excellent résultat qu'elle ait conservé le cours de 475,

cours dont l'épargne ferait bien de s'empresser de profiter.

Le Crédit Lyonnais s'est traité à 770. Le bilan publié fin mars accuse une situation très prospère et une progression satisfaisante des opérations sociales.

La Banque d'escompte s'inscrit à 490. L'assemblée générale aura lieu le 28 mai courant et le dividende sera de 20 fr.

On cote le Crédit Foncier 1,242.50. Le Crédit Mobilier a eu de bons achats au comptant aux environs de 395. L'épargne apprécie la bonne situation des affaires créées par son initiative.

Le Crédit Foncier de Tunisie a conservé, malgré la crise, un fermeté très remarquée. Ses actions ont monté de 10 fr. et les obligations ont été très demandées.

Les recettes de la Tour Eiffel se sont élevées depuis le 22 mars, jour de l'ouverture, au 30 avril, à 71,080 fr.

Les obligations des Immeubles de France ont été l'objet de transactions assez actives. Les cours actuels sont d'autant plus favorables aux achats que le 10 mai courant échoit un nouveau coupon trimestriel de 3.75.

L'émission de la Société Française des Télégraphes sous-marins a été close samedi et couverte au-delà.

Sur le marché des chemins de fer on remarque la bonne tenue des obligations Porto-Rico à 280. Le prochain tirage aura lieu le 1er juin.

Le part Paris-Caracas pour l'importation des bœufs du Vénézuéla est demandée à 112.50. La révision des traités de commerce n'est pas à craindre, puisque le droit de douane actuel de 38 fr. est plus élevé que ne le serait la nouvelle tarification par 100 kilos.

Ees actions des Tram waysd'Amiens ont des achats suivis à 505. L'importance du réseau desservi assure un trafic considérable et la Société étant constituée sous le régime de la loi de 1880, ses titres offrent les plus sérieuses garanties à l'épargne.

Parmi les valeurs de mines on remarque l'activité des actions de Saint-Antoine à 52.50, ex-coupon.

Les actions Champ-d'Or s'échangent de 30 à 35. Le conseil d'administration a envoyé par dépêche au directeur de la mine l'ordre de porter la batterie de 10 à 40 pilons.

C'est le 14 mai courant qu'aura lieu l'assemblée générale de la Foncière-Vie. Cette Compagnie a obtenu dans le dernier exercice des résultats excellents et qui donneront toute satisfaction aux actionnaires.

Les Chemins Economiques sont à 417.50, coupon détaché.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

SAUMUR

Les pompiers de notre ville recevront, en septembre prochain, leurs camarades du département et des départements voisins.

En même temps, auront lieu un Concours agricole et une exposition horticole.

A proximité de l'horticulture, largement représentée à ce concours, nous verrons se ranger fraternellement, côte à côte, les produits blancs et rouges de nos vignobles. Les vins mousseux y tiendront une grande place.

Nous espérons que cette exhibition, à laquelle s'ajoutera l'attrait d'essais de charrues, de treuils, de machines à battre, fonctionnant devant le public, attirera dans notre ville de nombreux visiteurs.

Les commerçants y trouveront profit, et nous espérons que tous donneront généreusement leur concours aux membres du Comice de l'arrondissement, organisateurs de ces fêtes.

CONSEIL MUNICIPAL DE SAUMUR

Séance du 6 mai

Le Conseil s'est occupé de la réalisation de l'emprunt.

Le maire expose que 300,000 fr. seulement ont été souscrits sur l'emprunt de 400,000 fr. à 3 1/2, émis par la Ville.

Trois solutions se présentent : ou annuler la souscription et refaire l'emprunt à 4 0/0, ou emprunter 100,000 fr. au Crédit Foncier à 6 pour cent, amortissement compris, ou accepter 200,000 fr., qui sont gracieusement offerts par M. et Mme X..., moyennant une rente viagère de 8,000 francs.

Le Conseil adopte l'emprunt au Crédit Foncier.

Le maire expose la situation financière de l'exercice 1890, et dépose le compte administratif et de gestion 1890 et le budget additionnel 1891. Ces budgets sont renvoyés à l'examen de la commission des finances.

Le Conseil renouvelle le mandat des commissions des finances, de la voirie, des bâtiments et des fêtes.

Un membre expose que la question des tramways est soumise depuis longtemps au Conseil d'Etat et qu'il est temps qu'elle ait une solution.

Le Conseil vote une délégation de cinq membres, MM. Vinsonneau, Galbrun, Coutard, Bonneau, Bourguignon, qui sont chargés de se rendre à Paris et de faire les démarches nécessaires pour hâter la solution de cette question.

La *Musique municipale* a donné hier soir son deuxième concert d'été dans le Square du théâtre. Au début, le public était peu nombreux ; mais bientôt le cercle des auditeurs s'est agrandi, et, malgré la fraîcheur de la température, on a écouté jusqu'au dernier les morceaux du programme, lesquels ont été très bien exécutés.

RENSEIGNEMENT AUX RÉSERVISTES

Les hommes ayant servi pendant quatre ou cinq ans seront, dès à présent, exempts de la première des deux périodes d'appel auxquelles sont astreints les réservistes. Ces deux périodes ne seront plus obligatoires que pour les anciens militaires du service d'un à trois ans.

Les assemblées des environs de Saumur sont très suivies, et, bien que leurs dates soient assez rapprochées les unes des autres, on y rencontre toujours beaucoup de monde. Hier, c'était le Pont-Fouchard qui attirait la foule. Comme distractions, ce sont encore les mêmes acrobates, chevaux de bois, tirs et autres exhibitions de circonstance. Mais ce qui est particulièrement apprécié de la jeunesse, ce sont les danses dont maints établissements se disputaient la faveur des chorégraphes d'assemblée. Tous ces établissements auront dû faire d'assez bonnes recettes.

SPORT NAUTIQUE

La Société nautique de Saumur, la seule qui existe encore en Maine-et-Loire, dit le *Petit Courrier*, a obtenu un brillant succès aux régates qui ont eu lieu jeudi à Orléans, à l'occasion des fêtes de Jeanne d'Arc.

Voici les résultats :

Skiffs. — 2e, *Caïman*, Saumur. — 3e, *Myosotis*, Saumur.

Quatre rameurs juniors. — 3e, *Serpolette*, Saumur.

Quatre rameurs seniors. — 3e, *Serpolette*, Saumur.

UNE FAMILLE MALHEUREUSE

Nous faisons appel à la charité de tous nos lecteurs pour venir en aide à une famille du plus grand intérêt.

Il s'agit de secourir le plus tôt possible la famille Lemoine, rue de la Comédie, quatre enfants en bas âge ; le père vient de mourir, et la mère est sans ressources.

Nos lecteurs qui voudraient secourir cette femme pourront nous adresser leurs offrandes qui lui seront remises aussitôt.

État civil de la ville de Saumur

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Alfred Sauton, cordier, et Marie Dufresne, chapeletière, tous deux de Saumur.

Honoré-Louis Carré, journalier, et Marie-Joséphine Bertin, domestique, tous deux de Saumur.

DÉCÈS

Le 8 mai. — Marie-Gabrielle Renard, épouse de Félix-Jean Levron, 35 ans, rue Saint-Nicolas.

Le 10. — Aimée-Marguerite Raveau, veuve Thuillier, 76 ans, au Château.

BEAUFORT. — On annonce la mort, au château de la Blinière, à Beaufort, de Mme du Breuil du Bost de Gargilesse, née d'Orsanne de Montlevic.

Veuve d'un homme de bien, M. du Bost, ancien maire de Beaufort et conseiller général de Maine-et-Loire, ancien officier des gardes du corps, elle était âgée de 84 ans, et conserva jusqu'en ses dernières années une haute intelligence et un cœur d'or.

Elle laisse une seule fille, mariée à M. de Lacotardière, ancien conseiller général de l'Indre.

MORT D'UN COMPATRIOTE

On lit dans l'*Anjou* :

« Nous avons le regret d'apprendre à nos lecteurs la mort d'un de nos compatriotes qui semblait appelé à un brillant avenir. Le capitaine Henri Underberg, de l'artillerie de marine, qui faisait partie de la colonne du Haut-Fleuve (Sénégal), placée sous les ordres du colonel Archinard, vient de succomber à Seguri, sous les coups d'une terrible maladie, le tétanos.

» La mort de cet officier est d'autant plus terrible pour sa famille, que le jeune capitaine était en route pour revenir en France, où l'attendaient la croix de la Légion d'honneur et un repos bien mérité par une campagne de trois années sous un ciel meurtrier.

» Nous rappelons à nos lecteurs que M. Underberg avait été nommé résident à Ségou, lors de la prise de cette ville par nos troupes, et que, ses deux années de colonie étant expirées, c'est sur les instances de son colonel, qui appréciait sa valeur et ses talents militaires, qu'il était resté une troisième année dans le corps expéditionnaire.

» M. Henri Underberg n'avait que trente-deux ans ; il était capitaine en premier depuis déjà plusieurs années. Après avoir passé sa jeunesse à Angers et fait ses études au Lycée de notre ville, il s'était engagé et était parti simple artilleur à l'âge de dix-huit ans.

» Que Mme Underberg et la famille veuillent bien, en cette triste circonstance, agréer nos sentiments de respectueuse condoléance. »

LE DRAME DE MANSIGNÉ

On écrit du Mans au *Figaro* :

« Un drame épouvantable et qui prouve bien que le patriotisme est encore très vivace au sein des populations de la campagne, vient de se produire dans la commune de Mansigné (Sarthe).

» Les époux G..., cultivateurs, avaient un fils qui, lors du conseil de révision, fut classé dans les services auxiliaires de l'armée. Depuis cette époque, le jeune homme était en butte aux plaisanteries les plus grossières de la part de ses camarades, qui avaient été pris pour faire partie de l'armée active.

» Ces jours derniers, ce jeune homme fut invité au mariage d'un de ses amis. Pendant la fête il fut tourné en dérision par la plupart des invités. Le malheureux rentra chez lui et, désespéré par tant d'affronts, résolut de se suicider. Il fit part de son projet à ses parents qui, au lieu de lui remonter le moral, décidèrent de mourir avec lui.

54 **Feuilleton de l'Écho Saumurois**

L'Homme aux cent millions

PAR PAUL VERDUN

Ferrari, tout en parlant, observait Mordy du coin de l'œil. Au mot de « pari », il avait vu un éclair s'allumer dans son regard. Il pensa que ça mordait, il continua :

— Oui, si quelqu'un me défiait à un tir de ce genre, je crois que je refuserais : j'aurais trop peur de perdre mon argent.

— Oui, vous aimez mieux le gagner par des exploits de tir plus faciles, répliqua Mordy aigrement.

— Bon ! pensa le voyageur, voilà l'ours qui se réveille et qui grogne. Tant mieux !

Et il répliqua sèchement :

— Si vous pensez, monsieur, que j'aie prononcé ces paroles parce que je craignais de risquer contre vous l'argent que je viens de vous gagner, vous vous trompez ! Je suis tout prêt, puisque vous m'en défiez, à retourner avec vous sur le bord du glacier des Bossons.

Vous apporterez dix pigeons dans une cage ; vous les lâcherez vous-même l'un après l'autre, et je les tirerai. Si j'en tue cinq, j'aurai gagné et ne vous réclamerai rien. Si j'en tue moins de cinq, je vous rendrai les cent louis que je vous ai gagnés aujourd'hui. Maintenant, j'ajoute que, si vous n'acceptez pas ma proposition, je vous tiendrai pour le dernier des malotrus ; je vous enverrai mes témoins et nous nous battrons.

Choisissez ! Ou la promenade jusqu'à Chamonix, ou le duel ! Et répondez-moi vite, car je n'aime pas les affaires qui traînent !

Ferrari avait terminé son petit discours par cet ultimatum, parce qu'en commençant de parler il s'était fait cette réflexion : « Mordy ne peut pas refuser le duel en disant qu'il est catholique, puisqu'il n'y a en lui rien de chrétien : d'un autre côté, il trafique de l'or, donc il est lâche, donc il refusera de se battre, donc il choisira l'autre alternative et m'accompagnera en France, ce qui est mon plus vif désir. »

Cependant l'émissaire de Wegrow, pris au piège de ce dilemme, faisait une laide grimace ; mais il réfléchit, sans doute, qu'il ne recevrait pas avant huit jours une réponse à sa lettre du matin, attendu que son patron avait besoin de s'entendre avec Gouda avant d'écrire cette réponse, et il se dit qu'il aurait le temps d'ici là d'aller au mont Blanc et d'en revenir. Il calcula que, dans ce voyage, il n'aurait rien à perdre, et qu'il rattraperait peut-être ses deux mille francs ; il répondit donc :

— Je vous accompagnerai à Chamonix, monsieur.

— Comme ce pari est assez important, ajouta Ferrari, et comme il nous occupera tous les deux pendant un certain nombre de jours, je vais le rédiger par écrit en double expédition. Chacun de nous en gardera une copie, et ces messieurs, qui ont assisté à l'échange de nos paroles, voudront bien attester, par leurs signatures, de la sincérité de ma rédaction.

Séance tenante, l'explorateur s'assit à une table et commença à rédiger le procès-verbal du pari.

— Voulez-vous avoir l'obligeance de m'indiquer votre nom ? demanda-t-il à son adversaire.

— Baron Plock.

— Vous demeurez ?

— A l'hôtel du Rhône.

Ferrari simula l'étonnement.

— A l'hôtel du Rhône ! J'y loge aussi. Quel est le numéro de votre chambre ?

— Le numéro 25.

— Mais nous sommes voisins ! J'occupe l'appartement portant le numéro 24. Nous partirons ensemble, demain, pour le mont Blanc. Nous prendrons le même train. C'est parfait.

Mordy, lui, ne paraissait pas du tout trouver ces coïncidences parfaites. Il le montrait bien par sa mine renfrognée.

Les deux expéditions du procès-verbal furent signées par les deux adversaires, ainsi que par les assistants, et Ferrari empocha précieusement le papier qui lui appartenait.

En s'en allant dîner, l'explorateur se frottait énergiquement les mains et grommelait dans sa barbe :

— Ah ! Mordy ! Je te tiens, maintenant ! Nous allons voir une drôle de comédie au glacier des Bossons ; en vérité une, drôle de comédie, à moins que ce ne soit une tragédie. Oui, en vérité, je crois que ce sera plutôt une tragédie !

XXV

AU GLACIER DES BOSSONS

Dès le lendemain, Pietro Ferrari et le faux baron Plock, s'étant procuré des pigeons qu'ils emportèrent dans une cage, se rendirent en voiture au village d'Annemasse, où ils prirent le chemin de fer pour la Roche-sur-Foron.

On était sur le territoire français, dès lors

» Le soir venu, le père, la mère et le fils établirent un lit dans une petite chambre obscure et s'y couchèrent ensemble. Ils burent ensuite du chocolat dans lequel ils mirent du phosphore et de la mort-aux-rats.

» Comme la mort ne venait pas assez vite, les désespérés allumèrent un réchaud de charbon. La mort se faisait attendre quand même. La mère et le fils sortirent alors de la chambre et allèrent se précipiter dans un puits profond de quinze mètres et s'y noyèrent tous les deux. Le père qui, lui aussi, s'était jeté dans le puits après eux, put être retiré sain et sauf.

» Ce drame a produit une vive impression dans la contrée. »

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 10 Mai 1891

Versements de 123 déposants (17 nouveaux), 36,510 fr. ».

Remboursements, 30,854 fr. 52.

La Caisse paie 3 fr. 50 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

LES FÊTES DE JEANNE D'ARC
à Orléans

LA JOURNÉE DU VENDREDI 8 MAI

Vendredi matin, au point du jour, le 462e anniversaire de la délivrance d'Orléans, par Jeanne d'Arc, a été salué de vingt et un coups de canon.

Les cloches des douze paroisses de la ville, lisons-nous dans le *Journal du Loiret*, sonnent à grande volée, et le bourdon du beffroi reprend ses graves et solennelles notes de la veille qu'il continuera de lancer dans les airs jusqu'à la rentrée du cortège traditionnel à la cathédrale.

La splendide ornementation de la vieille basilique pour les fêtes de Jeanne d'Arc présente, avec ses draperies rouge et or, les écussons, les étendards, les bannières, les panoplies rappelant la mémorable épopée du siège d'Orléans, le coup d'œil le plus imposant qu'il soit possible d'imaginer. Voici, toujours d'après notre confrère, la discipline de la cérémonie religieuse.

Dès neuf heures et demie, le chœur commence à recevoir les 400 exécutants qui vont prendre part aux chants sacrés, sous la direction de M. l'abbé Laurent, maître de chapelle : c'est la maîtrise, ce sont les élèves du grand séminaire, la Société chorale des Aydes, l'orphéon du petit séminaire de La Chapelle, l'orphéon du petit séminaire de Sainte-Croix, la maîtrise Saint-Etienne de Briare et l'orphéon de l'école Saint-Joseph de Gien; puis un orchestre complet emprunté aux meilleurs éléments orléanais.

Vers dix heures arrivent successivement le corps municipal, M. le maire et MM. les adjoints en tête, M. le général commandant le 5e corps, les autres généraux et de très nombreux officiers, M. le premier président, la cour d'appel, les tribunaux, M. le préfet du Loiret et les autres fonctionnaires et corps constitués, qui se rangent successivement aux places qui leur sont assignées.

Le cardinal-archevêque de Lyon, Mgr Foulon, Mgr Coullié et les autres évêques présents à la fête arrivent à leur tour, et la cérémonie religieuse commence par le prélude de la Messe à la mémoire de Jeanne d'Arc, de Gounod, que les chœurs, le grand orgue et les trompettes enlèvent avec une ampleur remarquable et qui produit un effet grandiose.

La messe commence ensuite et l'on exécute la *Cantate à Jeanne d'Arc*, de M. Lemoine, ancien maître de chapelle de la cathédrale ; le fragment de *Rédemption*, de Gounod, *Attolite portas*, le *Sanctus* et le *Benedictus*, de Beethoven.

La messe terminée, M. l'abbé Joseph Lemann, du clergé de Lyon, est monté en chaire pour prononcer le panégyrique de Jeanne d'Arc. Ainsi qu'on l'a vu plus haut, l'éminent orateur a traité ce sujet : *Jeanne d'Arc restauratrice de l'unité française*. Ses belles qualités oratoires, la chaleur de son débit, la force de conviction que l'on sentait dans sa parole, ont conquis à M. l'abbé Lemann les suffrages unanimes ; et nous avons vu de nombreux auditeurs, des officiers particulièrement, ne pouvoir maîtriser l'émotion qui les étreignait en entendant traiter si noblement, si patriotiquement, un sujet bien cher à tous les Français : celui de l'unité de la patrie. L'émotion se doublait encore de cette particularité que le panégyriste appartient à cette malheureuse Alsace-Lorraine dont de cruels événements nous séparent pour longtemps, peut-être, encore !

Le cortège traditionnel

Après la cérémonie religieuse, le cortège traditionnel est sorti de la cathédrale à midi précis, dans l'ordre indiqué au programme et en suivant l'itinéraire habituel.

Les différentes compagnies de sapeurs-pompiers suburbaines, les Sociétés de gymnastique, musicales, de secours mutuels et autres occupaient la tête ; puis venait, devant les sapeurs-pompiers d'Orléans, la cavalcade historique dont l'effet, en plein jour, était loin d'être aussi brillant qu'à la lueur des torches et des illuminations.

Après les sapeurs-pompiers d'Orléans, dont l'excellente tenue était très remarquée, et qui faisait escorte à la municipalité et aux diverses administrations qui en dépendent, la fanfare du 32e d'artillerie précédait le clergé des douze paroisses de la ville.

La musique de l'Ecole d'artillerie était placée entre la croix du chapitre cathédral et l'étendard de Jeanne d'Arc, dont les origines sont toutes orléanaises.

Derrière le clergé et les chanoines venaient Nos Seigneurs les évêques d'Evreux, de Chartres, du Puy, de Langres, de Beauvais et de Blois, puis Mgr Coullié, évêque d'Orléans, et Son Eminence Mgr le cardinal Foulon, archevêque de Lyon. Sur le passage des prélats, crosse en main et mitre en tête, la foule s'inclinait respectueusement devant les bénédictions épiscopales.

Au premier rang des fonctionnaires marchaient le général Galland, commandant en chef le 5e corps d'armée; M. Dubec, premier président, M. Bœgner, préfet du Loiret, et M. le général de division Saint-Marc, le général Lavalette, puis tous les corps constitués dans l'ordre des préséances.

Parmi les officiers qui, en grand nombre, suivaient la procession, on remarquait un officier d'artillerie de l'armée roumaine.

MM. les sénateurs et MM. les députés du Loiret, à l'exception de M. Loreau, brillaient par leur absence.

Le cortège se terminait par les compagnies d'artillerie à pied, le 76e de ligne avec sa musique et des détachements d'artillerie à cheval.

A deux heures, le cortège était de retour à la cathédrale, où le *Te Deum* a été chanté. Il était temps, car la pluie, menaçante depuis une heure, commençait à tomber sérieusement.

Une foule considérable se pressait sur tout le parcours du cortège, qui a accompli son itinéraire sans aucun incident.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyage d'excursion aux plages de la Bretagne

Du premier mai au 31 octobre, il est délivré des billets de voyage d'excursion aux plages de Bretagne, *à prix réduits*, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic — Guérande — Saint-Nazaire — Savenay — Questembert — Ploërmel — Vannes — Auray — Pontivy — Quiberon — Lorient — Quimperlé — Rosporden — Concarneau — Quimper — Douarnenez — Pont-Labbé — Châteaulin.

Durée : 30 jours.

Prix des billets (aller et retour): 1re classe, 50 fr.; 2e classe, 40 fr.

Avis. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Les voyageurs partant d'un point situé en dehors de l'itinéraire ci-dessus ont à leur disposition, soit les billets de bains mer, réduits de 40 0/0, délivrés à toutes les gares du réseau, pour les plages de la Bretagne, dénommées au tarif A n° 8 et situées à 250 kilomètres au moins du point de départ, soit, lorsque la gare de départ est éloignée de moins de 250 kilomètres, des billets de parcours supplémentaires, réduits de 25 0/0, permettant d'aller rejoindre l'itinéraire du billet d'excursion.

Dernières Nouvelles

Dépêche télégraphique

Paris, 11 mai, 12 h. 20.

Un télégramme de Fourmies annonce l'arrestation, dans la matinée, de l'agitateur Culine, qui n'a opposé aucune résistance.

Le travail a repris partout, excepté dans les tissages.

—

De Bruxelles, on assure que le général Boulanger comparaîtra aujourd'hui devant l'administrateur de la Sûreté publique.

HAVAS.

MARCHÉS

DOUÉ-LA-FONTAINE, *4 mai*

Froment, l'hect. de 77 kil. 1/2, 23 50 à 24 fr. — Seigle, 13 fr. — Orge, 13 à 13 50. — Avoine, 10 à 10 50. — Pommes de terre, le double déc., » 90. — Foin, la charretée de 1,050 kil., 80 fr. — Paille, 40 fr. — Volailles, la couple, 3 à 4 50. — Œufs, la douzaine, » 75. — Beurre, le 1/2 kil., 1 05 à 1 10. — Petits vins blancs des environs (230 lit.), 100 à 105 fr. — Petits vins rouges (230 lit.), 60 à 65 fr.

COPIE DE LETTRES
SANS MOUILLAGE

Avec ce copie de lettres, il n'est pas nécessaire d'humecter le papier.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS

Nous rappelons à nos lecteurs que la Maison COCHET, 20, rue du Portail-Louis, à Saumur, est la seule Maison vendant réellement les Couronnes Funéraires à prix de fabrique.

Ne pas acheter sans comparer les prix.

ÉPICERIE CENTRALE
28, rue Saint-Jean, Saumur.

HUILE D'OLIVES, extra vierge, de Nice

Véritablement pure,	le 1/2 kilo	1 20
En bonbonnes de 5 kil.	—	1 10
— de 10 kil.	—	1 »

La maison ne vend qu'une seule qualité d'huile d'olives et la garantit absolument pure.

VINAIGRE BLANC d'Orléans,	le litre	» 50
— vieux	—	» 70
— de vin à l'estragon,	—	» 90

Les vinaigres à 0 70 et 0 90 sont garantis *pur vin*

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie.
Chez FERRÉ, phien, 102, r Richelieu, PARIS, & Pies

INJECTION BROU
40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les *Ecoulements anciens ou récents.*
EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE
Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien
• 102, RUE RICHELIEU, PARIS •

l'explorateur tenait l'employé d'Odon Wegrow en son pouvoir, et il aurait pu commencer à l'interroger, mais il ne le fit pas encore pour deux raisons. La première, c'est qu'il voulait auparavant dégager sa parole qu'il avait engagée dans le pari. Il apportait une sorte de coquetterie vis-à-vis de lui-même à tenir sa promesse, bien que faite à un coquin. La seconde raison, c'est qu'il craignait que, si près de la frontière suisse, il ne fût facile à son ennemi de s'échapper de ses mains. A Chamonix, ce serait autre chose : dans cette vallée dépourvue de moyens de communications rapides, il garderait son adversaire comme dans une prison.

Ils arrivèrent à Chamonix comme la nuit tombait, et force leur fut de remettre au lendemain leur expédition.

Le lendemain matin, Pietro Ferrari et Stéphan Mordy quittèrent le village pour se rendre au glacier des Bossons. Le premier portait une carabine en bandoulière, le second avait attaché sur son dos la cage, entourée de paille et d'une couverture de laine, dans laquelle se trouvaient les pigeons.

Ils montèrent sans trop de difficultés jusqu'au châlet de la Pierre-Pointue, situé à mille mètres au-dessus de la vallée de Chamonix. C'est un chemin qu'en été l'on gravit à dos de mulet. Les deux voyageurs avaient de la neige jusqu'à mi-jambes.

Mordy grommelait entre ses dents, sacrait et jurait, tantôt en allemand, tantôt en français. Ferrari marchait sans parler, bravement, ne voulant pas, par le moindre mot, donner à son compagnon un prétexte pour retourner en arrière. Le châlet était vide, ses habitants étaient descendus dans la vallée depuis les premiers froids, et la neige accumulée contre ses murs en masses épaisses, lui donnait l'apparence d'une maison construite pour les morts, d'une tombe drapée d'un manteau d'hermine. Aux pensées qu'inspirait l'aspect lugubre de cette maison, Ferrari ne put se défendre d'un serrement de cœur. Il jeta ses regards sur le pays désolé qu'il allait parcourir. Il lui sembla qu'à partir de ce chalet abandonné, il entrait dans un champ clos dont un seul des adversaires sortirait vivant. La neige s'étendait comme un linceul préparé pour celui qui succomberait.

Du moins, Ferrari espérait bien, au retour, être instruit sur le rôle que Mordy avait joué dans l'assassinat de René Bernard.

Le sort de Marchand, enfermé à Mazas, dans l'attente de son jugement, allait se décider dans ce combat singulier qui n'aurait pour témoins que le ciel et un grand vautour décrivant lentement, très haut, des cercles immenses ; tache plus grise qui tournoyait sous les nuages gris, chargés de neige.

— Pourquoi ne nous arrêtons-nous pas ici ? proposa Mordy que l'aspect lugubre de la cabane impressionnait vivement.

— Non pas ! riposta Ferrari. Il faut exécuter notre pari à la lettre. C'est seulement à l'entrée du glacier des Bossons que nous nous arrêterons.

Et comme l'autre ne répondait pas, l'explorateur commanda :

— En avant !

Puis, il commença de gravir lentement, en faisant bien attention aux endroits où il posait les pieds et en sondant la neige avec son bâton ferré, un terrain très en pente, qui longeait la base de l'Aiguille du Midi.

(*A suivre.*)

PILULES SUISSES !
Le médicament le plus populaire de France.

PAUL GODET, *propriétaire-gérant.*

Études de Me Louis ALBERT, avoué licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, 7,
Et de Me TESSIER, notaire à Doué-la-Fontaine.

VENTE

Aux enchères publiques

DE

DIVERS IMMEUBLES

Appartenant en nue-propriété à une mineure et en usufruit à une majeure

CONSISTANT EN :

Une MAISON D'HABITATION et DÉPENDANCES,
TERRES et VIGNES

Situées commune des Ulmes.

L'ADJUDICATION aura lieu le *Dimanche 7 Juin 1891*, à la Mairie de la commune des Ulmes, à une heure du soir, par le ministère de Me TESSIER, notaire à Doué-la-Fontaine.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête, par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du deux mai mil huit cent quatre-vingt-onze ;

Et aux requête, poursuites et diligences de :

1. M. René Champion-Guignon, propriétaire-cultivateur aux Ulmes, agissant en qualité de tuteur datif de demoiselle Ernestine Renard, fille naturelle mineure de dame Françoise Renard, celle-ci aujourd'hui épouse du sieur Maléjac, avec lequel elle demeure à la résidence de Bourail (Nouvelle-Calédonie), ladite mineure nu-propriétaire des immeubles ci-près désignés ;

2. Madame Joséphine Leroy, sans profession, veuve en premières noces du sieur René Renard, et en secondes noces du sieur René Bruneau, demeurant aux Ulmes, ladite dame usufruitière des immeubles ci-après désignés ;

Ayant les sus-nommés Me ALBERT pour avoué ;

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de Me TESSIER, notaire à Doué-la-Fontaine, à l'adjudication publique et à l'extinction des feux des immeubles dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

Immeubles situés commune des Ulmes

Premier lot.

1. Un logement, situé au village de la Bonne-Montuchon, commune des Ulmes, composé d'une chambre basse, grenier au-dessus, boulangerie avec four, puits, pressoir, plusieurs caves en roc, cour et jardin, le tout dans un seul tenant, joignant au levant un chemin, au couchant Chéreau, au midi Gasnier et au nord Reners ;

2° Une place à fumier dépendant dudit logement, comprise au plan cadastral sous le numéro 242, section K; cette place à fumier joint au nord et au levant M. de la Panouse, au couchant un chemin, et au midi Etienne Bonnet.

Mise à prix..... 1,200 fr.

Deuxième lot.

1° Une pièce de terre et vigne, située au lieu dit la Vigne-aux-Moines, contenant quinze ares quatre-vingts centiares, section G, numéro 604 du plan cadastral, joignant au levant Guittière, au couchant Breton et au midi un chemin ;

2° Un morceau de vigne, situé au canton de Legué, contenant cinq ares trente-cinq centiares, section G, numéro 292 du plan cadastral, joignant au levant Benoît, au couchant Pasquier, au nord un chemin, au midi Thouret.

Mise à prix..... 350 fr.

Troisième lot.

1° Un morceau de vigne, sis au lieu dit la Vigne-aux-Moines, contenant six ares quarante centiares, section G, formant partie des numéros 398 et 399 du plan cadastral, joignant au levant Breton, au couchant un sentier, au nord Jahan, au midi Beaumont;

2° Une parcelle de vigne, sise au même lieu, contenant deux ares, joignant au levant Boucault, au couchant Chouillé, et au nord Brisset.

Mise à prix..... 90 fr.

Quatrième lot.

Un morceau de vigne, sis au même lieu, contenant cinq ares cinquante centiares, joignant au levant Jousselin, au couchant Boucault, au nord un sentier, au midi Roux.

Mise à prix..... 60 fr.

Cinquième lot.

Une parcelle de terre, sise au Mihervé, contenant trois ares cinq centiares, section E, numéro 938 du plan cadastral, joignant au levant Maurier, au couchant Roux, au nord Chartrain et au midi Gasneau.

Mise à prix..... 70 fr.

Sixième lot.

Une parcelle de vigne, située au Clos-de-Glou, contenant un are quatre-vingt-dix centiares, section K, numéro 195 du plan cadastral, joignant au levant Benoist, au couchant David, au midi Baron.

Mise à prix..... 70 fr.

Total des mises à prix : **1,840 FR.**

S'adresser, pour tous autres renseignements :

Soit à Me Louis ALBERT, avoué poursuivant la vente ;

Soit à Me TESSIER, notaire à Doué-la-Fontaine, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé à Saumur, par l'avoué-licencié soussigné, le huit mai mil huit cent quatre-vingt-onze.

L. ALBERT

Enregistré à Saumur, le onze mai mil huit cent quatre-vingt-onze, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé: L. PALUSTRE.

Etude de Me LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, 17.

A ADJUGER

En l'étude et par le ministère de Me LELIÈVRE, notaire,

Le Samedi 16 Mai 1891, à une heure de relevée

UNE MAISON

Avec Cour et Jardin

Sise à Saumur, ruelle Sancier, rue de la Visitation, n° 94

Et 44 ARES de TERRE et VIGNE

EN TROIS MORCEAUX

Situés à Saumur, sur les Châteaux.

S'adresser à Me LELIÈVRE, notaire, pour tous renseignements.

Étude de Me LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A ADJUGER

A Saumur, en l'étude et par le ministère de Me LELIÈVRE, notaire

Le Mardi 19 Mai 1891, à une heure du soir

UNE BELLE PROPRIÉTÉ

Située à Varrains

Convenable pour habitation de maître et pour le commerce

COMPRENANT : Maison d'habitation, hangars, écuries, vastes caves, jardins anglais et potager, pièce d'eau.

Mise à prix : 8,000 fr.

Jouissance au 1er Octobre 1891

S'adresser à Me LELIÈVRE, notaire.

MAISON A LOUER

AVEC BEAU JARDIN

Saint-Hilaire-Saint-Florent

S'adresser à Mme AMIOT.

A CÉDER

Magasin de Mercerie

Et de Bonneterie

Situé dans un bon quartier de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

ENTREPOT

CIDRE de Bretagne

PREMIÈRE QUALITÉ

P. FOUCHÉ, rue d'Orléans.

ON DEMANDE *une Domestique* ou *un Ménage.*

S'adresser au bureau du journal.

UNE JEUNE FILLE, 24 ans, DEMANDE PLACE DE DOMESTIQUE.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une BONNE **DOMESTIQUE.**

S'adresser au bureau du journal.

American - Tampon

BREVETÉ S. G. D. G.

Tampon intarissable ne nécessitant jamais d'encre

ÉCONOMIE, PROPRETÉ, DURÉE, ÉLÉGANCE

LE MEILLEUR DES TAMPONS

En vente à l'imprimerie **PAUL GODET**, place du Marché-Noir

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DE SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,

PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, Sr

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, *fournisseur de l'Ecole de cavalerie.*

Accords, Réparations, Echanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement.

Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1re qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

Hôtel-Restaurant des Trois-Ancres

Ancienne Maison GUÉRINEAU

LIGNAIS, SUCCR

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50

Excellents vins rouges et blancs

Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr.

PENSION DEPUIS 60 FR.

SALONS & CABINETS PARTICULIERS

Dîners sur commande

PRIX MODÉRÉS

Épicerie Parisienne

IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Camembert, double crême,	la pièce	0.60	Hollande, croûte rouge	1/2 kil.	1.20
Coulommier,	—	0.80	Roquefort (ste des caves),	—	1.60
Brie, 1er choix,	1/2 kil.	1.40	Gruyère, 1er choix,	—	0.95
			— Emmenthal extra,	—	1.30

DÉPOT du **TAPIOCA** granulé **BOURBON**, origine garantie par l'estampille de la douane;

Le ballotin, 250 grammes, **0.65**

GAUFRETTES AUX FRUITS (abricots, orange, citron et fraises),

Le 1/2 kil., **2 f. 90**

La boîte, **1 f. 20, 2 f. 20 et 3 f. 75**

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, *Quai de Limoges*

SAUMUR

Prix Modérés

Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable

DE

B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes, des principales Banques et Administrations. — Médaillé à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire :

Imprimerie **PAUL GODET,** *Saumur, 4, place du Marché-Noir.*

En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,

Hôtel-de-Ville de Saumur 1891 MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,